

Versailles, le 25 novembre 2012

Compte-rendu des CAP locales Listes d'aptitude

La CAP locale des listes d'aptitude de C en B a eu lieu le 12 novembre 2012 au siège de la DISI Paris-Normandie. Quant à celle de B en A, elle s'est tenue le 15 novembre. Les deux CAPL ont examiné l'ensemble des dossiers.

A l'issue de ces travaux, les dossiers sont qualifiés de «à revoir», «très bon» ou «excellent». Toutefois la CAP locale n'a qu'un avis consultatif, c'est la CAP nationale qui décide en dernier ressort des seuls dossiers classés « excellent ».

En préambule, la Directrice de la DISI a rappelé l'obligation de discrétion qui s'impose à l'ensemble des membres des CAP.

La Directrice a ensuite indiqué les règles qui ont présidé à l'élaboration des listes d'aptitude en soulignant leur extrême sélectivité (qualité avérée du dossier, mobilité fonctionnelle et/ou géographique induite, aptitude au futur grade, ancienneté dans le grade...).

La publication de la liste provisoire des candidats « excellents » sur l'Intranet de la DISI répond aux exigences fixées par la note RH. Nous avons fait remarquer que cette publication en amont de la tenue des CAP paraît prématurée et porte à croire que les jeux sont faits avant les CAP. Cela laisse peu d'espoir aux postulants sur leur chance de voir leur candidature évoluer et aux représentants du personnel sur leur possibilité de défendre des dossiers.

Lors de ces deux CAP, la directrice a refusé de nous communiquer son classement des agents « excellent » à l'issue des débats alors que la note RH l'impose.

Liste d'aptitude pour l'accès au grade de contrôleur (C en B)

Solitaires Finances Publiques a demandé la communication de la PAS (Plage d'Appel Statutaire) : 186 agents y figuraient. À ce jour, la Direction Générale n'a toujours pas communiqué les potentialités (volumes de dossiers pouvant être retenus lors de la CAP nationale).

Au titre de l'année 2013, 63 agents ont postulé à la liste d'aptitude pour l'accès au grade de contrôleur des finances publiques. Avant la CAP il y avait 7 dossiers qualifiés d'«excellent », 16 « très bon » et 40 « à revoir ».

À l'issue des débats, 2 dossiers « à revoir » ont été requalifiés « très bon » et 4 « très bon » ont été requalifiés « excellent ».

Solitaires Finances Publiques a par ailleurs veillé à la qualité rédactionnelle des rapports des dossiers qualifiés d' « excellent » et n'a pas hésité à interpeler l'administration lorsque cela était nécessaire.

Faute de consigne de la centrale, la directrice n'a pas été en mesure de nous donner les potentialités pour cette année et le nombre de dossiers à classer a été fixée au jugé selon les chiffres approximatifs de l'année dernière. **C'est pourquoi, les représentants Solidaires Finances Publiques ont refusé de voter sur les 3 listes établies et proposées par l'administration.** Les représentants de la CGT nous ont rejoint sur cette position.

Vos représentants de Solidaires Finances Publiques :			
Titulaire CAPL 1 Jean-Luc DEBON	ESI CAEN	Suppléant CAPL 1 Marie-France FORNAY	ESI VERSAILLES Chantiers
Titulaires CAPL 2 Carole BAILLY Martine ROELAS Blandine DEYDIER Émilien GARET	ESI ORLEANS ESI ORLEANS ESI VERSAILLES Chantiers ESI ORLEANS	Suppléants CAPL 2 Patricia BERNAUD Jocelyne FRESSARD Dominique CONRIE Vincent GAUTIER	ESI CAEN ESI ROUEN les Mouettes ESI VERSAILLES Chantiers ESI VERSAILLES Chantiers

Liste d'aptitude pour l'accès au grade d'inspecteur (B en A)

Solidaires Finances Publiques a demandé la communication de la PAS (Plage d'Appel Statutaire) : 133 agents y figuraient parmi les 197 agents B de la DISI Paris-Normandie (133 Filière Fiscale et 64 Filière Gestion Publique). À ce jour, la Direction Générale n'a toujours pas communiqué les potentialités (volumes de dossiers pouvant être retenus lors de la CAP nationale).

Au titre de l'année 2013, 38 agents ont postulé à la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'inspecteur des finances publiques. Avant la CAP il y avait 8 dossiers qualifiés d'«excellent », 10 « très bon » et 20 « à revoir ».

Suite à notre intervention, 3 dossiers « à revoir » ont été requalifiés « très bon ». Par contre, l'administration a refusé de requalifier des dossiers « très bon » en « excellent ». Elle pense qu'il ne faut pas augmenter la liste des agents classés « excellent », afin de ne pas les laisser trop longtemps en attente dans cette catégorie.

Nous avons fait constater que malheureusement, certains agents se trouvent être victimes de « l'embouteillage » des dossiers excellents. En effet, la liste établie cette année prend en compte, entre autres, les reliquats des listes de l'année précédente pour les 7 ESI de la DISI Paris Normandie (inclus les agents CMI 2ème vague). Ainsi la liste des candidats « excellent », publiée sur le site de la DISI avant la CAP, n'a pu être abondée d'aucun nouvel agent comme nous le dénoncions en préambule.

Nous avons interpellé la Directrice pour lui signaler que c'était contraire à la note RH qui préconise un abondement de cette liste en CAP afin de « permettre à la CAP de jouer pleinement son rôle » et de « favoriser le dialogue social » !!!

Solidaires Finances Publiques a par ailleurs veillé à la qualité rédactionnelle des rapports des dossiers qualifiés d' « excellent » et n'a pas hésité à interpeler l'administration lorsque cela était nécessaire.

Pour les des 3 listes proposées par la Directrice incluant les 3 dossiers pré-cités, l'ensemble des représentants des organisations syndicales a voté « CONTRE » et l'administration « POUR ». ***Ce vote « CONTRE » n'est pas une remise en cause des dossiers sélectionnés , bien au contraire, mais le symbole de notre expression permettant de démontrer que le volume des promus est insuffisant.***

Les militants de Solidaires Finances Publiques vous rappellent qu'un dossier de liste d'aptitude se construit.
À ce titre, il faut être extrêmement vigilant quant à la qualité rédactionnelle des comptes-rendus d'évaluation et de notation.
N'hésitez pas à nous contacter pour évoquer votre situation.

